

Modification des tarifs de la REOMI à compter du 01 juillet 2025

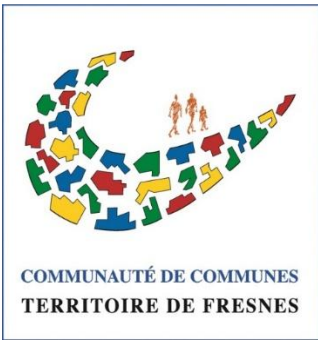
		<i>PARTICULIERS</i>					
		Tarifs appliqués depuis 2022			A compter du 1er juillet 2025		
LITRAGE	Nombre de personne dans le foyer	PART FIXE SEMESTRIELLE (6 levées d'incluses)	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE <i>Coût de la levée supplémentaire au delà de la 6ème levées</i>	PART FIXE SEMESTRIELLE (6 levées d'incluses)	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE <i>Coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6ème levées</i>
120 Litres	1 personne et Résidence secondaire	60.00 €	120.00 €	3.00 €	75.00 €	150.00 €	4.00 €
120 Litres	2 à 3 personnes	90.00 €	180.00 €	3.00 €	105.00 €	210.00 €	4.00 €
180 Litres	4 personnes et +	135.00 €	270.00 €	4.00 €	150.00 €	300.00 €	6.00 €

		<i>PROFESSIONNELS</i>				
		Tarifs appliqués depuis 2022			A compter du 1er juillet 2025	
LITRAGE		PART FIXE SEMESTRIELLE (6 levées d'incluses)	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE <i>Coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6ème levées</i>	PART FIXE SEMESTRIELLE (6 levées d'incluses)	PART VARIABLE <i>Coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6ème levées</i>
120 Litres		69.00 €	138.00 €	4.00 €	75.00 €	4.00 €
180 Litres		115.00 €	230.00 €	6.00 €	125.00 €	6.00 €
770 Litres		230.00 €	460.00 €	15.00 €	250.00 €	15.00 €

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL								
Nombre de lit sur le territoire	Tarifs appliqués depuis 2022				A compter du 1er juillet 2025			
	FORFAIT ETABLISSEMENT SEMESTRIEL	TARIF AU LIT (1 résident) SEMESTRIEL	FORFAIT ETABLISSEMENT ANNUEL	TARIF AU LIT (1 résident) ANNUEL	FORFAIT ETABLISSEMENT SEMESTRIEL	TARIF AU LIT (1 résident) SEMESTRIEL	FORFAIT ETABLISSEMENT ANNUEL	TARIF AU LIT (1 résident) ANNUEL
112	53.00 €	22.78 €	106.00 €	45.56 €	65.00 €	30.00 €	130.00 €	60.00 €

REOMI DES PARTICULIERS - VARIATION 2014-2016-2022-2025





FOIRE AUX QUESTIONS

La Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre Répond à vos questions

1. Pourquoi une évolution de ma redevance ?

Le budget des ordures ménagères est un budget annexe qui doit s'équilibrer par lui-même entre ses dépenses et ses recettes. **La collectivité doit veiller à ce juste équilibre tout en garantissant le maintien et la qualité du service.**

Les coûts du service ordures ménagères sont en constante augmentation : coût de collecte, coût du traitement, coût de transport et de la TGAP, taxe générale sur les activités polluante (**cf. question TGAP à** Le bon tri a un impact vertueux sur le budget du service en limitant / maîtrisant ces augmentations.

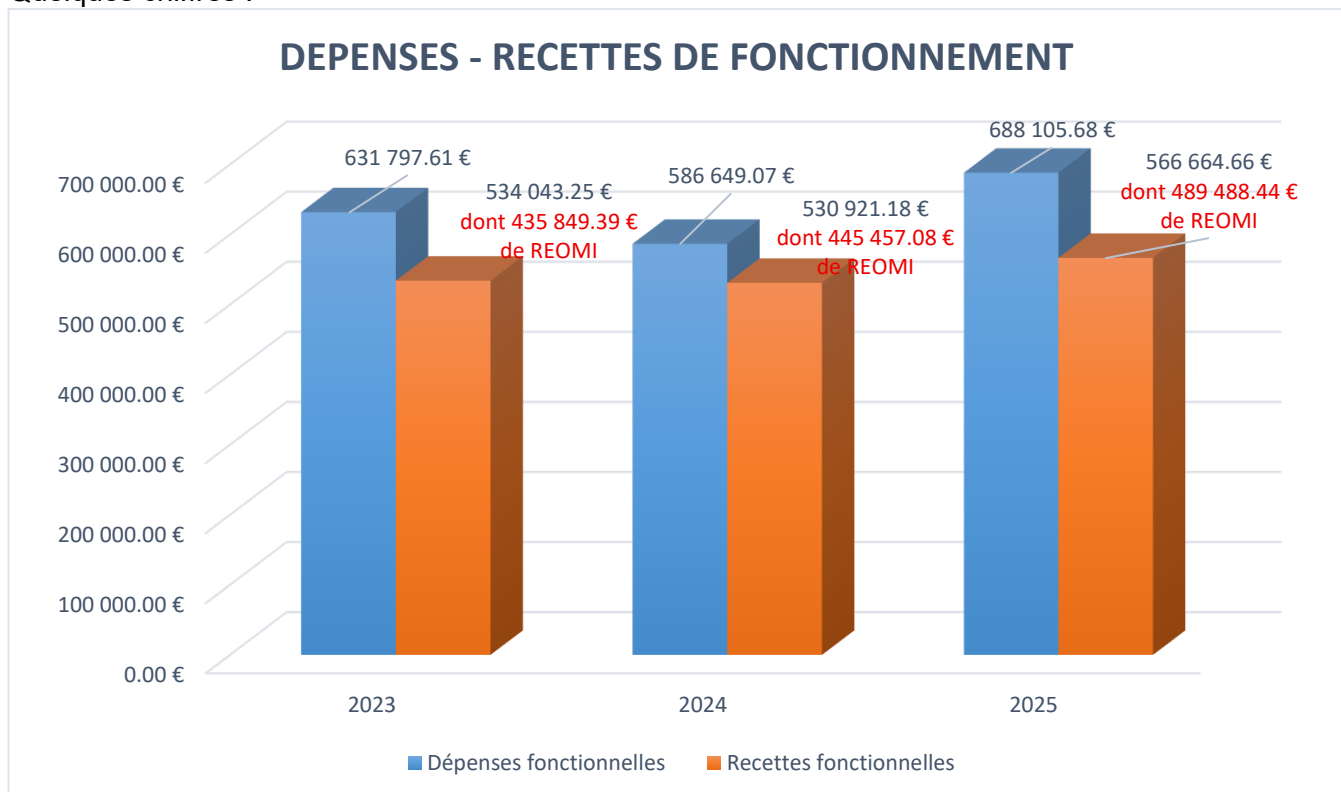
Toutefois, la redevance est amenée à évoluer en fonction de l'augmentation de ces coûts.

Chiffre : le déficit du budget de fonctionnement 2025 est de 121 441.02 €.

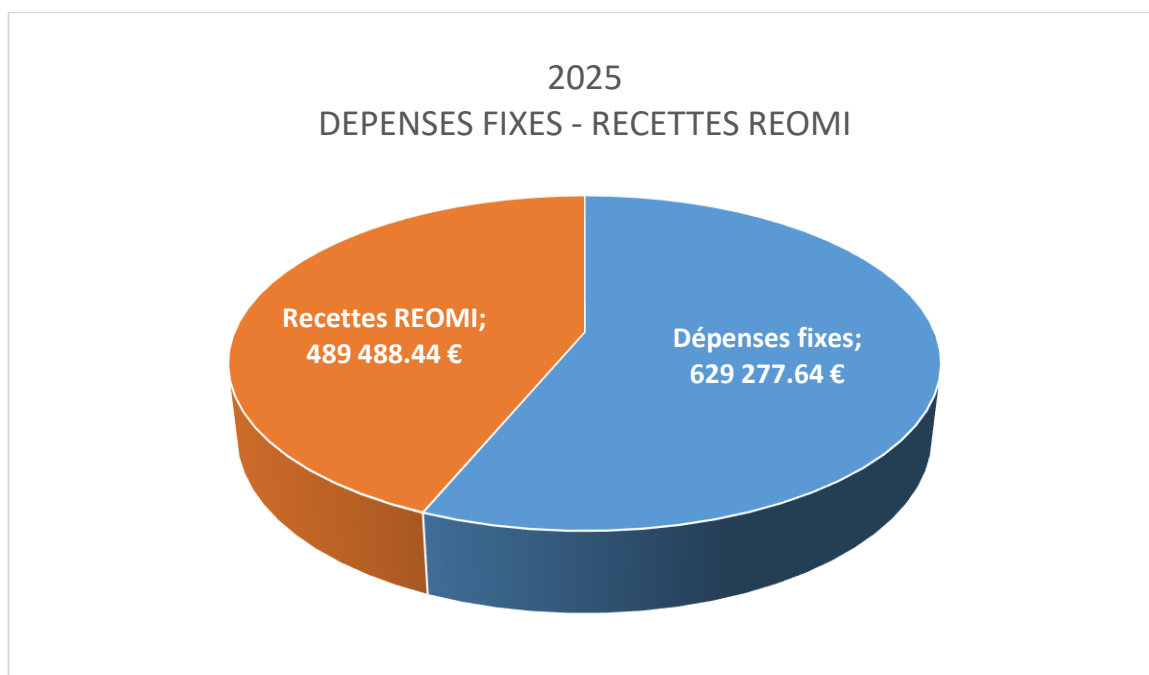
Idée reçue : Non, le budget général de la collectivité ne peut venir compenser un déficit d'un budget annexe.

Il convient de procéder à un rééquilibrage des recettes de fonctionnement, dont la REOMI fait partie.

Quelques chiffres :



Au vu de ce graphique, nous comprenons que les recettes ne sont donc pas suffisantes pour compenser les dépenses obligatoires liées au service de la gestion des déchets.



2. Quelles sont les dépenses de fonctionnement du budget des Ordures Ménagères ? A quoi correspond ma redevance ?

La gestion des déchets, ce n'est pas uniquement la collecte des ordures ménagères devant votre porte.

Le service ordures ménagères, c'est aussi le tri (collecte, stockage, transport, traitement), l'enfouissement, l'incinération, l'accès à la déchetterie, les Points d'Apports Volontaires (PAV), les composteurs, les ressources humaines nécessaires aux services assurés...

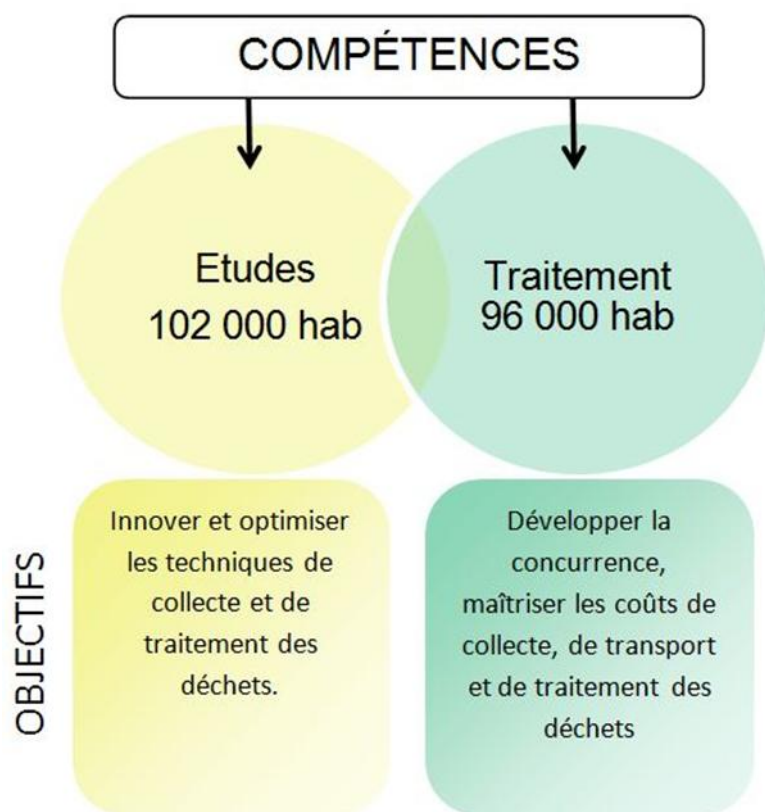
La redevance des ordures ménagères incitative, dite REOMI, contribue à cela, avec une part fixe et une part variable.

Cf questions part fixe et part variable

3. Qu'est – ce que le SMET ?

La communauté de Communes a adhéré au SMET, syndicat mixte, crée en 2014 et qui est en charge des études et du traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse.

Ce syndicat permet à la collectivité, en autres, de maîtriser ses coûts de collecte de transport et de traitement des déchets.



- Dépenses prises en charge par le SMET : collecte des PAV, traitement, transport, reprise en déchetterie, frais généraux de gestion....

Coût annuel 2020 : 258 101 €

Coût annuel 2021 : 300 651 €

4. Qui ramasse mes déchets ? Qui assure les collectes ?

La société Eco Déchets Lorraine collecte les OM devant votre porte ainsi que les PAV jaunes (emballage plastique et métalliques). La société CITRAVAL, son sous-traitant, collecte les PAV bleus (papiers cartons) et les PAV verts (verre).

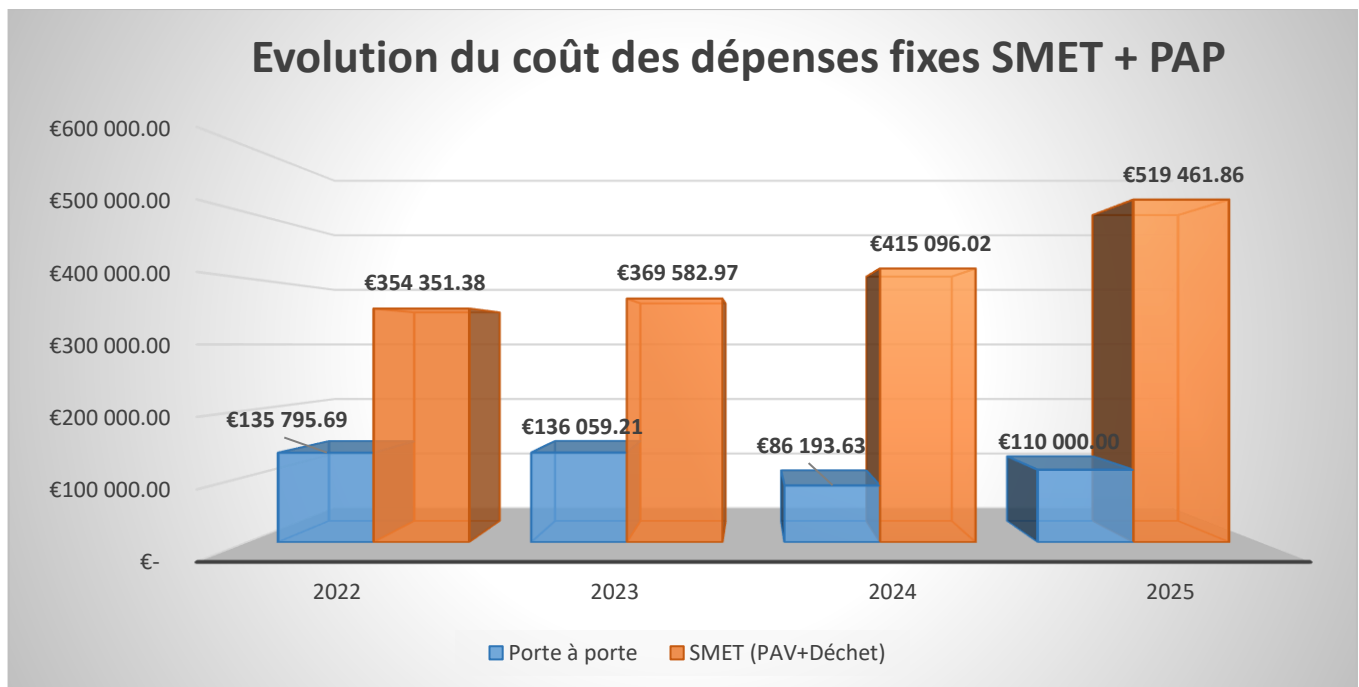
Ces sociétés sont retenues dans le cadre d'un marché public groupé coordonnée par le SMET afin de rendre attractif le territoire pour les collecteurs et diminuer les prix.

ECO-DECHETS qui collecte les déchets ménagers ainsi que le PAV jaunes puis CITRAVAL qui collecte les PAV bleus et les verts.

- Collecte en Porte à porte des déchets assimilés par la société ECO DECHETS coût

Coût annuel 2024 : 86 193.63 €

Coût annuel 2025 : 110 000.00 €



➤ **2025 : TOTAL DEPENSES FIXES LIEES à la collecte complète (PàP, PAV, traitement, transport et reprise en déchetterie = à 629 461.86 €/an.**

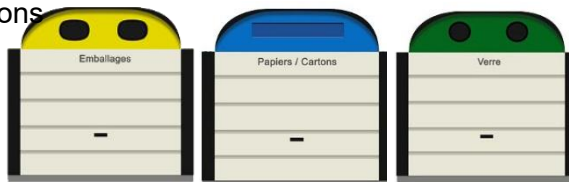
5. De quoi est composée la part fixe dans votre redevance ?

Cette part fixe est payable tous les semestres.

Elle comprend :

L'accès au service gestion des déchets (TRI AU PAV) qui inclut la collecte et le traitement :

- Des emballages plastiques et métalliques
- Des emballages papiers et cartons
- Du verre



L'accès au service de déchetterie qui inclut :

- La collecte et son traitement
- Passage en déchetterie non limité



Le service de collecte et de traitement des Ordures Ménagères qui inclut :

- Le ramassage du bac pucé en porte à porte comprenant 6 levées par semestre



6. De quoi est composée la part variable de votre redevance ?

Si vous utilisez les services de collecte des Ordures Ménagères au-delà des 6 levées de comprises dans le semestre (inclus dans la part fixe), vous paierez une part variable qui correspond à vos levées supplémentaires.

7. La redevance incitative n'encourage-t-elle pas les dépôts sauvages ?

La problématique des dépôts sauvages touche tout le territoire français, quel que soit le mode de facturation. Les collectivités fonctionnant déjà en mode incitatif n'ont pas constaté d'augmentation des dépôts sauvages ou autres tricheries. Transporter régulièrement une poubelle dans le coffre de sa voiture et la déposer sans être vu, s'avère **plus contraignant que de réduire ses déchets**. Des contrôles existent et sont mis en œuvre pour traiter les éventuelles incivilités.

RAPPEL: brûler ses déchets (y compris verts) reste interdit par la loi.

8. Je trie, mais ma facture augmente, pourquoi ?

Lorsque vous payez la REOMI, vous payez tout un service complet.

Depuis la mise en place de la REOMI en 2016, les tonnages des OMR (poubelle noire) ont été divisés par 2 passant de 1 142 tonnes à 540 tonnes par an.

Cette baisse de tonnage en OMR se justifie par un meilleur tri en PAV et en déchetterie faisant passer les tonnages triés de 958 T à 1260 Tonnes.

A cela, s'ajoute le tri des déchets organiques valorisés dans les composteurs individuels chez l'habitant.

Le tri a un coût et nous sommes soumis à une taxe qui est en perpétuel augmentation : la TGAP (explication ci-dessous).

9. Qu'est-ce que la TGAP

La taxe générale sur les activités polluantes est un impôt qui a un impact direct sur le coût du traitement.

La TGAP concerne le stockage, le transfert, et le traitement des déchets dangereux et non dangereux.

La TGAP est en hausse constante.

C'est pourquoi elle est amenée à augmenter une nouvelle fois sur 2026.

10. Quel coût a le mauvais tri ?

Un mauvais tri des déchets a directement un impact sur le tarif de traitement des déchets appliqué à la collectivité ; cela a une répercussion immédiate sur le coût du tonnage traité et participe donc à augmenter les dépenses du budget ordures ménagères.

Le mauvais tri est appelé « refus de tri » est onéreux pour la collectivité.

A ce titre, la collectivité est soumise à ce qu'on appelle des caractérisations.

Qu'est-ce qu'une caractérisation ? Un échantillon de plusieurs dizaines de kg est prélevé dans la collecte de nos PAV jaunes, au SMET. Cet échantillon est ensuite analysé et trié, à la main, afin de mesurer le taux d'erreur de tri.

Exemple : au mois de novembre 2025 nous avons relevé 18,20kg de refus sur un échantillon de 40,40kg, soit environ 35% de l'échantillon.



- **Types de déchets refusés** : couvercle de poubelle, cintres avec métal/bois, cagette, tapis de voiture, petit appareil électronique, brosse, textile, bouteille en verre, bouteille en plastique non vidée, déchets imbriqués...
- **IMPACT FINANCIER** : Le pourcentage de refus de tri à chaque échantillonnage représente un coût supplémentaire pour la collectivité et par ricochet sur votre facture.

Ainsi sur l'année 2025, sur une moyenne de 156.93 tonnes collectées au sein des PAV jaunes, 47.05 tonnes ont été refusées. Le traitement de cet important refus a coûté 7 058.00€.

Depuis la mise en place de REOMI, l'effort collectif de tri est à souligner ; en effet, la REOMI a eu pour effet la BAISSSE des tonnages OMR, venant justifier l'augmentation des tonnages en PAV et en déchetterie (effet ciseaux).

Cela signifie bien que des déchets, qui étaient déposés au préalable dans la poubelle, sont à ce jour déposés en PAV ou à la déchetterie.

11. Quels déchets puis-je déposer à la déchetterie de Fresnes en Woëvre ? Pourquoi dois-je bien trier aussi en déchetterie ?



Il y a des matériaux qui font l'objet d'un soutien financier, ils sont de moins en moins représentés.

Exemple : l'acier, l'aluminium, le carton, DEE, les métaux, batteries, piles, pneus, plâtre, mobilier bois...

Il y a aussi les déchets non valorisés que sont uniquement repris contre une participation financière, incluant une pénalité en cas de mauvais tri et sans aucun soutien financier de la part des organismes repreneurs.

RAPPEL : La benne tout-venant n'est pas une poubelle OMR, aucun déchet ménager ne doit être déposé dans cette benne.

L'ensemble des déchets collectés dans la benne tout venant part dans un centre d'enfouissement.

12. Les opérations de vente de composteurs

La communauté de Communes a réalisé plusieurs opérations de vente de composteurs depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016 grâce à un groupement de commande avec le SMET.

Près de 200 composteurs en bois ont été vendus en 2016 et 2017. Un coup de pouce pour les habitants souhaitant commencer à composter, une bonne nouvelle pour un territoire rural avec la présence de nombreux jardins offrant la possibilité de l'installer chez soi.

En 2016, la CODECOM a été soutenue par l'ADEME et le département ce qui a permis de vendre le composteur à des prix attractifs.

- 400 Litres à 12,50€ achetés 49,80 € par la collectivité
- 600 Litres à 15,00€ achetés 61,32€ par la collectivité.

De plus la CODECOM avait investi dans des composteurs collectifs destinés aux immeubles et aux établissements d'accueil.

Le compostage permet de réduire de 7% le tonnage de la poubelle noire sur un an.

En 2020, c'est 100 composteurs en bois de vendus, opération réalisée grâce au soutien du département de la Meuse malgré une hausse des tarifs du composeur et moins de financement, la Codecom a tout de même maintenu ses prix de revente :

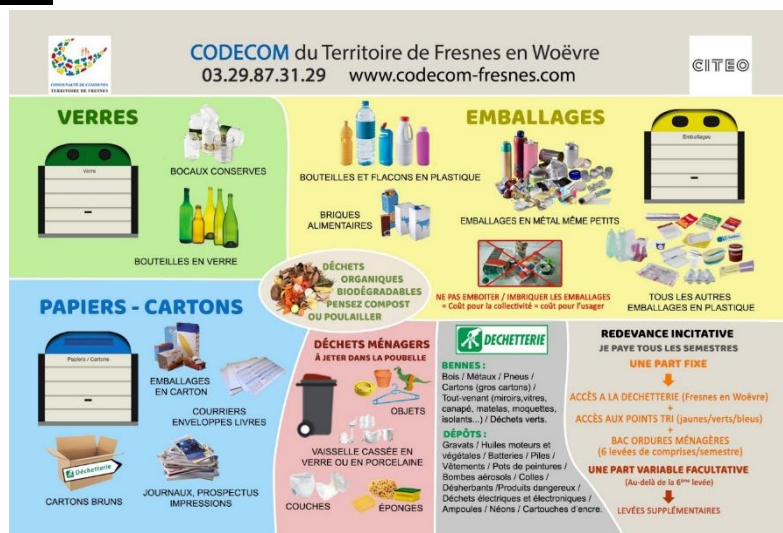
- 400 litres à 12,50€ à 54,60 € pour la collectivité
- 600Litres à 15€ à 61,20 € pour la collectivité

Depuis août 2022, c'est 150 composteurs en bois qui ont été vendu à un tarif légèrement plus élevé faute de financement, mais tout de même très attractif :

- 400 litres à 15€
- 600 litres à 20€

Les petits +

1. La CODECOM vous aide à trier avec son MAGNET disponible gratuitement.



2. Un doute sur le tri ?

L'application : SMET AU TRI

Le SMET a développé une nouvelle application où vous pouvez trouver des informations sur la déchetterie de Fresnes-en-Woëvre, sur le tri des déchets et sur les jours de collecte dans votre village.

Les rattrapages de collectes des OMR y sont indiqués et si vous souhaitez savoir s'il y a une forte affluence à la déchetterie l'application vous le dira.

Des informations en temps réel et utiles pour vous simplifier le tri !



